

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-786006

70882

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10397 Société : HAD
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : AZZAB Mohamed
 Date de naissance : 06/11/1974
 Adresse : Bd Hachimi Fikri, Fos. Les Jardins de Bah, Imn. 4 Apt 8 Casablanca
 Tél. : 06 66 49 38 49 Total des frais engagés : 504,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BELHOUSSINE DRISSI Med
 Pneumologue - Allergologue
 59, Bd Rahal El Meskini - Casablanca
 Tél: 0522 41 83 70 - 0522 44 83 71

Cachet du médecin :
 Date de consultation :
 Nom et prénom du malade : AZZAB KENZA Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Affection Longue Durée
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Casablanca Le : 15/07/23
 Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT



Docteur BELHOSSINE DRISSI Mohammed
PNEUMOLOGUE-ALLERGOLOGUE

الدكتور بلحسين إدريسي محمد
خريج جامعة كرونوبل بفرنسا

Diplômé de l'Université de GRENOBLE

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي

Spécialiste des Maladies Respiratoires
et des Allergies Respiratoires

أمراض الرئة - الضيقة - داء السل

Pléthysmographie - Bronchoscopie

أمراض الحساسية - أمراض الشخير

Pathologie du Sommeil - Ronflement

Casablanca le : : الدار البيضاء في :
13/07/2023

ENFANT AZZAB KENZA

175.5

19.2

12.8

206.8

- Seretide125 spray
s 1 bouffée matin et soir 8 jours puis 1 bouffée le soir ptd 15 jours
- Nurodol enfant et nourissant 20mg/ml
18 ml x 3
- Doliprane 300 mg
1 suppo au besoin



Dr. BELHOSSINE DRISSI Med
Pneumologue - Allergologue
59, Bd Rahnal El Meskini - Casablanca
Tél: 0522 44 83 70 - 0522 44 83 71

PHARMACIE PORT CALIFORNIE
Route 09 Dar Haj Daoui
Bachkora - Casablanca -
Tél: 05 22 81 29 31



19,00